

Prime de rentrée : la CGT-FM retire son action en justice

DOUVRIN. Alors que la requête devait être examinée mercredi par le tribunal de grande instance de Béthune, la CGT a décidé de ne pas aller au bout de sa démarche judiciaire. Depuis plusieurs mois, la CGT de la Française de Mécanique réclamait l'attribution d'une prime de rentrée (190 €) accordée aux salariés de PSA, groupe dont fait désormais intégralement partie l'usine de moteurs douvrinoise. Le syndicat avait porté l'affaire en justice.

Pour sa défense, la direction opposait le fait que cette manne devait être assimilée à la prime exclusivement versée aux salariés de la FM dite d'octobre (255 €).

Le tribunal devait initialement se pencher sur ce dossier le 7 novembre mais l'affaire avait été renvoyée à mercredi. Entretemps, le 22 novembre, les partenaires sociaux (FO, CFTC, CFE/CGC et GSEA) et la direction ont signé les accords de convergence, à savoir les modalités du transfert

des statuts FM vers PSA. Dans ce document, il est inscrit que la prime de rentrée ne sera pas versée aux salariés de la FM, décision qui se fonde sur l'argumentaire de la direction sur la prime d'octobre. « À cause des signataires de cet accord, l'action de la CGT est caduque (...). Sur conseil de notre avocat, le syndicat a décidé de se désister auprès du TGI de Béthune sous peine d'être condamné », expliquait dans un communiqué la CGT de la Française de Mécanique. ■ E. W.